JOURNÉE D'ÉTUDE
ASSOCIATIONS

Jeudi 5 novembre à Paris (19e arr.)

Soutenir la vie associative malgré la baisse des dotations : quels outils, quels critères de choix

© fotomek - Fotolia

<u>Attribution des subventions :</u>
définir les bons critères

<u>Que prévoit la circulaire du premier ministre</u> sur le soutien à la vie associative

<u>Charte d'engagement réciproque</u>
entre État, collectivités associations : quel impact ?

<u>Comment sécuriser légalement la relation association-collectivité ?</u>

organisée par :
ASSOCIATIONS mode d'emploi

en partenariat avec :
la gazette

Renseignements et inscriptions :
http://www.lagazettedescommunes.com/journees-etudes/je-ame/
Formation : 04 76 65 61 00 - formation@territorial.fr

JOURNÉE D'ÉTUDE
ASSOCIATIONS

Soutenir la vie associative malgré la baisse
quels outils, quels critères de choix

PROGRAMME

Tous les élus savent combien la vie associative est une nécessité pour leur territoire. Mais alors que les dotations baissent, que l'intercommunalité se développe, les moyens mobilisés doivent être réinterrogés. Comment définir de bons critères pour attribuer les subventions ? Quels services (locaux, personnel, moyens techniques) doit-on fournir ? Comment éviter de rentrer dans une relation où la collectivité n'est qu'un guichet et l'association un prestataire ? Quel est l'intérêt et l'impact de la charte d'engagement réciproque entre l'état, les collectivités et les associations ? Que prévoit la circulaire du premier ministre sur le soutien à la vie associative et quelles conséquences pour les collectivités ?

Des expériences innovantes permettent d'apporter des réponses à ces questions et de proposer une politique partenariale donnant ainsi aux associations la possibilité de s'inscrire dans le projet de développement du territoire.

8 h 30

Accueil des participants et petit déjeuner

9 h

Ouverture de la journée

9 h 30 - 10 h

Les relations collectivités associations, la critérisation des subventions, le guide à l'usage de la subvention en lien avec le projet de circulaire du premier ministre sur le soutien à la vie associative

Avec **Patrick Hallard,** réseau national des maisons d'associations (RNMA)

10 h - 12 h 30

Critères d'attribution et procédures

Strasbourg : une commission unique d'attribution des subventions et une réflexion sur les critères

Par **Mathieu Cahn,** adjoint au maire de Strasbourg en charge de la vie associative

Laval : La mise en place d'un système d'attribution des subventions en deux parts (critères nationaux , critères locaux) issu d'un travail de concertation avec la vie associative

Par **Roland Bouvet,** partenariat associatif de la ville de Laval

Grenoble Alpes Métropole : À l'occasion du passage en métropole, définition de critères pour soutenir les initiatives ayant un intérêt communautaire.

Avec **Christophe Chaplais,** directeur adjoint attractivité et promotion du territoire

12 h 30 - 14 h

Buffet déjeunatoire sur place

14 h - 15 h

Angers : simplifier les démarches pour les demandes de subvention, l'accès aux salles municipales ou les outils de communication de la ville.

Par **Michelle Moreau,** adjointe au maire d'Angers

15 h - 16 h

Les chartes d'engagement réciproques

Franche-Comté : une charte régionale pour privilégier la conduite de projets dans la durée et favoriser une culture commune d'évaluation.

Avec **Jean-louis Davot,** président du mouvement associatif de Franche-Comté

16 h – 17 h

Les conditions légales et les points à surveiller pour sécuriser la relation association collectivité.
Les apports de la loi ESS.

Avec **Maitre Eric Landot,** avocat au barreau de Paris

*Animation par **Laurent Thoviste,** rédacteur en chef du magazine « Associations mode d'emploi ». Les interventions, sont suivies d'un échange sous forme de questions-réponses avec l'intervenant dans une volonté d'interactivité et de transfert de savoir-faire aux participants.*

INFOS PRATIQUES

L'accueil se fera à partir de 8 h 30, le jeudi 5 novembre 2015 dans les locaux de **l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP)**

80, rue Rébeval 75019 Paris
Tél. : 01 56 02 61 00

Accès

Métro

Ligne 11 - Belleville ou Pyrénées
Ligne 2 et 11 - Belleville

RER

Lignes A, B, D - Châtelet-les-Halles - (+ **métro ligne 11**) ou **ligne A** Nation (+ **bus ligne 26**)

Lignes B, D - Gare du Nord ou **ligne E :** Magenta (+ **métro ligne 5** puis changement à Stalingrad **ligne 2 ou bus ligne 26** direction Nation)

Bus RATP

Ligne 26 - arrêts Botzaris Buttes Chaumont ou Pyrénées - Belleville

Cette ligne est accessible depuis la Gare Saint-Lazare et la Gare du Nord vers la Nation ou depuis la Nation vers Saint Lazare.

Vélib'

www.velib.paris.fr

Parcours de formation

Cette journée d'étude peut-elle être assimilée à une journée de formation ?

OUI !

Titulaire d'un agrément de formation, le Groupe Infopro digital dispense des journées qui peuvent être prises en compte dans le parcours de formation continue des agents ou élus territoriaux. Sous réserve de l'accord de la collectivité, ces journées sont également éligibles au DIF.
Une convention de formation est transmise sur demande et une attestation de présence de fin de journée est envoyée systématiquement à tout inscrit à la journée.

Offert
avec votre inscription*

* Un abonnement offert par inscription payante.

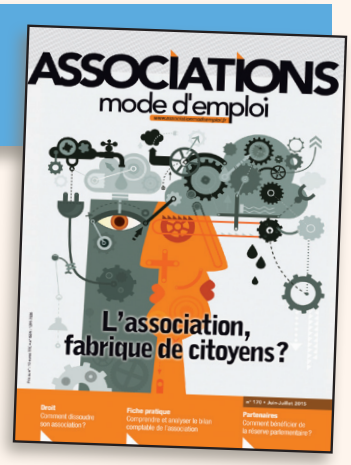

Recevez Associations mode d'emploi gratuitement pendant 6 mois !

Le magazine de référence du monde associatif.

Chaque mois :

- Des conseils pratiques dans les domaines juridiques, financiers et statutaires
- Une analyse régulière de l'actualité associative pour comprendre la vie associative et anticiper son évolution
- Un cahier spécial évoquant les problématiques des différents secteurs de la vie associative (sport, culture, sanitaire et social, environnement, loisirs...).

JOURNÉE D'ÉTUDE
ASSOCIATIONS

Soutenir la vie associative malgré la baisse des dotations :
quels outils, quels critères de choix

Jeudi 5 novembre à Paris (19e arr.)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme .....

.....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Participant n° 1

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél. .....

E-mail * .....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Participant n° 2

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél. .....

E-mail * .....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Participant n° 3

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél. .....

E-mail * .....

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

☐ mandat administratif ☐ chèque joint (2)

Adresse de facturation .....

.....

.....

Service interlocuteur .....

Code postal ..... Ville .....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessous.
(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Date : Cachet et signature :

MA COMMANDE

☐ **1 personne :** 490 € HT (588 € TTC)
☐ **2 personnes :** 930 € HT (1 116 € TTC)
☐ **3 personnes :** 1 320 € HT (1 584 € TTC)
☐ **Collectivité - de 5 000 hab. :**
350 € HT/pers. (420 € TTC/pers.)

Total : ..... € HT*

*(Ce montant comprend l'ensemble des prestations : accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférences-débats, documents et traitement de l'inscription).

MES OFFRES

☑ Abonnement gratuit à ASSOCIATIONS MODE D'EMPLOI pendant 6 mois
(offert pour toute inscription payante)

Si je bénéficie del'offre ci-dessous je coche la case correspondante :

☐ **Invitation "partenaire"**
(sur accord de Territorial du .....)

➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 30 octobre 2015 à :

Associations mode d'emploi
Formation - CS 40215
38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 65 61 00 • Fax : 04 76 93 12 69
formation@infopro-digital.com

Les annulations doivent nous parvenir par courrier ou par fax au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation. À défaut, la facturation sera maintenue.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :
TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial
Code Banque : 30066 - Code guichet : 10949
Compte n° 00020062001 - Clé RIB : 26
IBAN : FR76 3006 6109 4900 0200 6200 126
Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP
N° SIRET : 404 926 958 00020 - Code APE : 5813Z

Le Groupe Territorial est susceptible d'utiliser les données communiquées par le participant lors de l'inscription.

☐ Je n'autorise pas le Groupe Territorial à utiliser mes données personnelles.